



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 mars 2011

Soixante-cinquième session

Points 105 et 106 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2010

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/65/457)]

### **65/227. Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le paragraphe 1 de la section XI de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006 et le paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991, par lesquelles elle a confié certaines fonctions administratives et financières à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à la Commission des stupéfiants,

*Rappelant également* la résolution 18/6 adoptée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le 3 décembre 2009<sup>1</sup> et la résolution 52/14 adoptée par la Commission des stupéfiants le 2 décembre 2009<sup>2</sup>,

*Rappelant en outre* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>3</sup>,

*Tenant compte* du rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs incidences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement à l'Office d'un groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité de son Groupe de la planification stratégique<sup>4</sup>,

*Rappelant* sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, intitulée « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 », au paragraphe 85 de laquelle elle se déclarait préoccupée par la situation financière générale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et priait le

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 10A (E/2009/30/Add.1)*, chap. I.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 8A (E/2009/28/Add.1)*, chap. I.

<sup>3</sup> E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

<sup>4</sup> E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13.



Secrétaire général de présenter dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l'Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs incidences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement du groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique de l'Office<sup>4</sup>, et se félicite des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office suivant une démarche thématique et régionale ;

2. *Prend également note* des gains d'efficience escomptés de la réorganisation proposée, qui répond, en particulier, aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat et attend avec intérêt de voir comment ces gains d'efficience se traduiront dans le budget de l'exercice 2012-2013 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

3. *Note* que la réorganisation n'exigera aucune modification du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et que la démarche thématique et régionale trouvera son expression dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 ;

4. *Note également* que la réorganisation proposée contribuera à améliorer les programmes et activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

5. *Note en outre* que la réorganisation proposée n'entamera en aucun cas le statut actuel des activités promues par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

6. *Rappelle* que, par leurs résolutions 18/6<sup>1</sup> et 52/14<sup>2</sup>, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, et prie instamment le Secrétariat de faire appliquer cette décision avec célérité et de commencer sans plus tarder par le rétablissement du groupe de l'évaluation indépendante ;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique, eu égard à l'importance des fonctions que celui-ci exerce ;

8. *Note* que le rétablissement à la classe D-1 du poste de chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ne devrait être envisagé qu'une fois obtenu un financement suffisant pour le groupe de l'évaluation indépendante et le Groupe de la planification stratégique ;

9. *Prend note*, compte tenu de ce qui précède, de la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>5</sup> et l'encourage en tant qu'étape importante du processus d'amélioration constante de l'Office ;

---

<sup>5</sup> Ibid., par. 1 à 3 et 35.

10. *Souligne* qu'il importe de fournir une assistance juridique en matière de contrôle des drogues et de prévention du crime et de la lier à l'action du Service de la programmation intégrée et du contrôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

11. *Prend note avec préoccupation* de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

12. *Prie instamment* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire en sorte que celui-ci soumette au Secrétaire général, pour l'exercice biennal 2012-2013, un projet de budget-programme qui tienne dûment compte de ses besoins financiers ;

13. *Demande* au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, aux ressources nécessaires à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour que celui-ci puisse s'acquitter des missions qui lui ont été confiées, compte tenu de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue<sup>6</sup>, et de s'intéresser tout particulièrement aux domaines pour lesquels les ressources sont insuffisantes ;

14. *Demande* au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingtième session et à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-quatrième session sur la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations.

*71<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 2010*

---

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XI.8.